



Edito

**2017 – 2021, un mandat,
des actions, une crise sanitaire...
et encore beaucoup à faire !**

Cette lettre aux clubs est la dernière d'un mandat qui s'achève avec une crise sanitaire sans précédent pour notre époque contemporaine. Elle a mis à l'épreuve notre société, et particulièrement le monde sportif et le monde associatif.

Nous remettre de cette période demandera du temps et il va nous falloir trouver des solutions pour que nos clubs – vos clubs – puissent relancer leur activité afin de faire revenir les pratiquants sur les terrains et de leur permettre d'apprendre, d'échanger, de concourir, de faire vivre nos disciplines. En 2017, nos objectifs étaient de remettre les clubs au centre des préoccupations fédérales en nous informant de leurs besoins, de manière à leur apporter les aides nécessaires à leur développement. En 4 ans, ce sont près d'1,5 M€ d'aides que la fédération a apportées à l'ensemble de

ses clubs via des dotations, des subventions d'investissement, des aides pour les jeunes qui rejoignent les clubs et le financement des ligues pour soutenir des projets de leurs clubs. En plus de ces aides financières, nous nous sommes attachés à répondre aux sollicitations des clubs qui faisaient face à des difficultés d'ordre juridique, pour la défense de leurs terrains menacés par des implantations de panneaux photovoltaïques ou des pressions immobilières. Nous avons également mis en place depuis 2018 des formations dirigeants dans quasiment toutes les régions. Michèle Venec, Jean-



Paul Perret et moi-même, avons un double objectif : donner un maximum d'informations aux dirigeants de clubs pour les aider dans les tâches souvent ingrates de gestion de leurs structures, mais également les écouter et prendre en compte les sujets qui les préoccupent.

Ces formations ont été aussi l'occasion de préciser les actions fédérales et de lever avec vous, dirigeants de clubs, les questionnements que vous pouviez avoir sur ces dernières.

Ces formations ont été unanimement appréciées et j'ai, pour ma part, pris plaisir à échanger directement avec l'ensemble des dirigeants de clubs.

En milieu de mandat, nous avons travaillé sur un projet visant à mettre en valeur auprès de l'industrie les atouts de l'aéromodélisme, qui permet en particulier aux jeunes d'apprendre à la fois la rigueur, et une multitude de techniques et de technologies. Nous souhaitons ainsi trouver un soutien auprès des industriels

Table des matières

Edito	1
Assemblée générale	3
Situation Covid au 28 février 2021	3
Stérilisation des locaux par lampes UVC	5
La loi « drones » : On refait le match !	6
La menace photovoltaïque!	8
Analyse des accidents et sinistres 2020	10
Critères de sélection aux championnats de France 2021	11
Formation	12
Rédaction e-Aéromodèles : appel à contribution	12

qui sont en manque de main d'œuvre dans certains domaines de compétences, afin de nous aider justement à recruter et former les jeunes modélistes qui pourraient être leur force vive de demain. Malheureusement, la crise COVID est arrivée et a stoppé net cette initiative.

Nous travaillons toutefois, via des films en préparation, à montrer que l'aéromodélisme peut être un tremplin pour de belles carrières. Le premier de ces reportages a été diffusé sur la chaîne Youtube fédérale le 27 février dernier et suivront les 6 autres épisodes dans les semaines à venir. Augmenter le nombre de licenciés, et en particulier de jeunes, s'intéressant à la compétition, était un axe de développement important. Plusieurs groupes de travail se sont penchés sur le développement de leur discipline, ont proposé dans certains cas des solutions pour permettre à ceux qui veulent se lancer de participer aux compétitions avec des formules d'accession, dans d'autres cas ont détecté des jeunes talents qu'il fallait accompagner.

Là aussi, le travail est à continuer afin que la France – qui a toujours obtenu de très bons résultats internationaux – continue à être dans les grandes nations aéromodélistes.

Enfin, l'évolution de la réglementation a nécessité une attention particulière et une charge de travail importante. Je ne m'étendrai pas là-dessus dans ce bilan puisque Jean-Paul Perret y revient largement dans les lignes qui suivent.

Toutes ces actions ont été portées par une communication revue sous l'impulsion d'Annie Besnard, avec l'aide de l'agence Phoebus pour nous permettre de relayer nos actions importantes et de nous faire de plus en plus connaître des médias. Le nombre d'articles consacrés à l'aéromodélisme n'a jamais cessé d'augmenter en 4 ans et là encore, le travail sera à continuer.

Je ne peux pas finir cet édit sans parler de l'avenir.

En effet, j'ai décidé de présenter

pour le mandat 2021-2025 une liste en partie renouvelée par rapport à la précédente.

Je tiens tout d'abord à remercier ceux qui m'ont accompagné pendant ce mandat et qui pour certains avaient déjà consacré beaucoup de temps à notre fédération depuis plusieurs mandats et qui ont décidé d'arrêter.

Je commencerai par André Menu qui a dû arrêter en cours de mandat pour raison de santé et qui a fait un énorme travail sur les terrains pendant des années. Si nous en sommes là aujourd'hui sur la reconnaissance de nos terrains, c'est en grande partie grâce à lui, aidé par l'ensemble des représentants CCAGALS.



Jean-Paul Perret
Secrétaire général

Ensuite, je remercie Jean-Paul Perret qui a abattu durant ces 4 dernières années un travail énorme, à la fois comme secrétaire général mais aussi en structurant la

compétition. Les connaissances de Jean-Paul et son passé de compétiteur de haut niveau ont été des atouts pour traiter l'ensemble des sujets allant de la réglementation à l'aide à nos clubs.

Enfin Annie Besnard, qui traite depuis 2 ans maintenant la communication fédérale et qui a aidé à lui redonner un nouveau souffle.



Annie Besnard
Vice-présidente

Je remercie enfin les autres membres du comité directeur qui ont choisi de ne pas reprendre du service pour les quatre prochaines années.

De nouveaux membres feront donc leur entrée au comité directeur et c'est une très bonne chose. Je regrette simplement

que tous ceux qui critiquent continuellement en expliquant que la fédération ne fait rien, ne défend pas l'aéromodélisme, devrait faire ceci ou cela, n'aient pas saisi l'opportunité d'un nouveau mandat pour se présenter et tenter de faire mieux que l'équipe en place.

Il est certainement beaucoup plus facile de se défouler sur les réseaux sociaux, sans prendre le temps de lire et comprendre les choses de façon factuelle et pragmatique que de prendre les rênes et se rendre compte que le yakafocou est quelque chose qui fonctionne assez mal. Ils ont la tâche facile car ils n'auront pas à subir la critique permanente.

Je rappellerai que les membres du comité directeur qui seront élus en mars prochain sont comme tous les dirigeants de clubs, de simples bénévoles qui mettent leur énergie et leur temps au service de vous tous. Le temps qu'ils passent à s'occuper de nos problématiques communes, ils ne le passent pas sur les terrains à faire voler leur modèle.

Les tâches qui attendent les prochains élus sont encore nombreuses. La principale, qui sera celle que je porterai donc en priorité, sera la refonte de notre système de formation avec un objectif d'augmenter le nombre de personnes qui se lanceront dans l'aéromodélisme. Cela passera par des changements dans nos dispositifs actuels et la mise en place de diplômés de formateurs reconnus, afin de pouvoir les valoriser dans un contexte plus large que celui de notre fédération.

La compétition, la réglementation, l'aide aux clubs seront aussi des sujets que nous continuerons à traiter dans le but de développer l'aéromodélisme.

Les quelques mois qui viennent permettront de lancer ces nouvelles actions tout en essayant de vous accompagner dans la sortie de crise lorsque la situation sanitaire le permettra.

Bons vols à tous. ■

Laurent Henry
Président FFAM

Assemblée générale

La crise sanitaire que nous vivons depuis près d'un an perturbe le fonctionnement associatif.

Que ce soit dans nos clubs, nos ligues ou à la fédération, l'assemblée générale est un moment important où nous avons l'occasion de nous retrouver pour tirer un bilan de l'année passée et faire les prévisions pour l'année à venir.

Dans le cadre de la fédération, l'assemblée générale 2021 est importante puisqu'elle permettra d'élire le nouveau comité directeur pour les 4 prochaines années. Le gouvernement, en raison de



la crise sanitaire, a pris un certain nombre de dispositions via l'ordonnance 2020-321 du 25 mars 2020 modifiée à plusieurs reprises durant l'année. Ces dispositions permettent aux associations d'organiser des assemblées générales dans des conditions adaptées qui ne seraient pas prévues par leurs statuts.

Pour la fédération, étant donné qu'il est quasiment impossible d'organiser une réunion à laquelle seraient invités avec présence physique des représentants des 850 clubs, en mars, dans le respect des mesures de protections sanitaires, le comité directeur a validé lors de sa réunion du 7 février dernier, comme l'ordonnance précitée l'a rendu possible, la tenue de l'assemblée générale dématérialisée.

Nous savons que cette organisation n'est pas idéale, mais devant le risque que représenteraient, au mois de mars, le déplacement vers Paris et la réunion d'un grand nombre de personnes, il semble que ce soit la seule solution « responsable ».

Nous allons donc faire appel aux services de la société Lumi pour organiser cette assemblée générale à distance, pour la retransmission de l'assemblée et pour les



votes. Cette société a déjà opéré pour les assemblées générales d'autres fédérations sportives, dont la fédération française de rugby.

Chaque président de club recevra dans les jours à venir un identifiant, un mot de passe et une procédure pour se connecter le 20 mars prochain sur la plateforme de Lumi pour suivre l'assemblée et exprimer son vote. Si, quelques jours avant l'assemblée, les présidents de clubs n'ont pas reçu le message avec les identifiants, ils devront se faire connaître au secrétariat fédéral ffam@ffam.asso.fr afin que le nécessaire soit fait.

La commission de surveillance des opérations électorales aura un accès privilégié à la plateforme Lumi, lui permettant de valider la procédure et les résultats de votes. ■

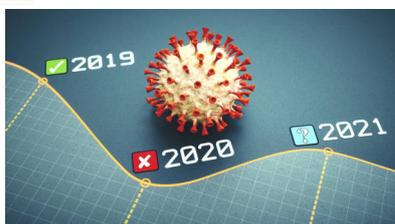
Laurent Henry

Situation Covid au 28 février 2021

Voici, en prenant en compte les dernières données publiées le 27 février 2021 au soir, le tableau actuel de la pandémie en France. Rappel de chiffres internationaux : plus de 2 500 000 décès depuis 1 an, dont plus de 500 000 aux USA et aussi plus de 500 000 en Europe (Grande Bretagne exclue, par suite du Brexit...)

Chiffres Français :

Nous atteignons 87 000 décès en un an, avec un prix quotidien qui est remonté récemment de moins de 200 à plus de 200 et plutôt 300/jour actuellement. Nous observons plus de 3 800 000 cas positifs en un an. En ce mo-



ment, les tests reviennent positifs chez 24 000 testés par jour – en augmentation donc, car nous étions aux environs de 20 000, il y a encore peu. Effet des variants : semblent-ils plus contagieux ?

Le taux de positivité des tests est à 7,2 %, avec de grosses variations selon les départements.

Incidence : 221 pour 100 000,

avec des pics à plus de 700 dans certaines zones (en PACA et Hauts de France...)

Les vaccins, essentiellement Pfizer et Moderna : plus de 3 000 000 Français ont reçu la première dose.

Dans les EHPADs et autres longs séjours de personnes âgées, 83% des résidents ont déjà reçu la première dose. On note une chute très nette du nombre de cas graves dans cette population à haut risque.

Après une stabilisation en début 2021, les hospitalisations sont en recrudescence. Elles s'élèvent à plus de 25 000 cas, dont plus de

3 400 en réanimation, en augmentation aussi, avec plus de 200 nouvelles admissions par jour actuellement, ce qui dépasse le nombre de sorties, guérisons ou décès. La particularité est que l'on voit plus de patients de moins de 60 ans hospitalisés en réanimation qu'antérieurement. Les variants : ils sont porteurs d'une transmissibilité accrue, ce qui explique en partie la flambée régionale récente dans les zones les plus touchées. On ne peut encore savoir s'ils entraînent réellement une mortalité accrue, rapportée au nombre de cas infectés.

La forme chronique : un pourcentage non négligeable de patients reste handicapé après « guérison » de la phase aiguë, en gardant des signes, en particulier neurologiques et de la fatigue.



Points à retenir :

Nous assistons à une augmentation de nouveaux cas. Et la mortalité reste élevée.

Par contre les indicateurs s'améliorent chez les plus de 75 ans, la politique vaccinale ciblée semble porter ses fruits.

Nous assistons à une grosse hétérogénéité interdépartementale : avec des régions particulièrement touchées (Provence-Alpes-Côte d'Azur, Hauts de France, et de manière moindre Ile-de-France et Moselle)

Les problèmes :

Une étude récente au sein de la population montre une baisse de vigilance, touchant le res-



pect des mesures barrières et de distanciation, port fantaisiste du masque, mauvaise qualité de celui-ci, baisse du niveau d'hygiène et non-respect des 2 mètres...

On constate une augmentation des syndromes dépressifs et des accès anxieux, entraînant des visites aux urgences hospitalières...

Positif :

Enfin on constate une remontée des intentions de vaccination.



Vaccins :

La campagne a débuté le 27 décembre 2020, mais a été impactée par une pénurie liée aux difficultés de production du jour au lendemain de centaines de millions de doses, pour ne pas dire de milliards de doses, suivies d'une compétition internationale féroce, avec aussi une logistique de distribution complexe à mettre en place.

La stratégie française repose sur un principe de priorisation des populations cibles.

Pour le premier trimestre 2021 seront en première ligne les personnes âgées, celles ayant des facteurs de risque connus, vivant en collectivité à risque, les professions exposées, ou présentant un risque accru de transmission (Ex : personnels soignants...).

Espérons voir atteint pour cet été le taux de vaccination de la population de 60% porteur de l'immunité collective qui devrait considérablement ralentir la progression du virus...

L'ajout d'autres fournisseurs de vaccins devrait y contribuer.

Les effets secondaires des vaccins : même s'ils ne sont pas négligeables (comme pour toute thérapeutique), ce sera toujours mieux que de passer de nombreuses semaines de ventilation artificielle sous machine à l'hôpital pour en sortir avec des séquelles, voire y mourir.

L'exemple d'Israël :

La stratégie y est : vaccination de toute la population ayant moins

de 16 ans d'ici fin mars 2021, soit 6 100 000 sur 9 000 000 habitants. Actuellement plus de 5 000 000 ont déjà reçu au moins une dose et plus de 3 000 000, deux doses. Ceci a été rendu possible par un accord entre l'État et le laboratoire Pfizer, établissant qu'Israël serve de « pays laboratoire » pour la vaccination... ceci requiert un recueil de données sérieux et l'adhésion de la population (un rêve pour l'épidémiologiste !).

Les premiers résultats montrent, en comparant un groupe de 600 000 vaccinés avec des non-vaccinés, une chute spectaculaire de 92% des cas graves, et de 87% des hospitalisations!

L'effet se sent déjà après la première dose, mais est complet à la 6ème semaine...

On constate aussi une très probable diminution de la transmission du virus, mais on doit attendre les études de circulation du virus en cours pour en quantifier l'impact.

Enfin, la mise en place d'un Passeport Vert est à l'étude, et sera bientôt mis en place en Israël avec comme idée la reprise des activités en salle de sport, piscines, événements sportifs et culturels. Ce sont comme ici des activités qui sont au point mort. Ceci représente une possibilité pour l'ensemble du sport amateur français : une approche encourageante à laquelle je ne peux qu'adhérer, si notre gouvernement s'en inspire dans un futur qu'il faut espérer proche...

Conclusion :

En l'état, chez nous, les dernières décisions gouvernementales sont simples à appliquer pour ceux qui veulent bien les entendre. Bien sûr comme chaque fois, il est question d'un compromis qui s'efforce de prendre en compte les différents facteurs, médicaux, sociaux et économiques. Il n'existe pas de baguette magique ni de miracle, mais une large politique vaccinale éclaircira l'horizon. ■

Dr Roland Surugue



Stérilisation des locaux par lampes UVC

La reprise des activités de construction dans les ateliers de formation, la fréquentation de nos club-houses et autres locaux clos de tailles raisonnables où nous pratiquons nos activités, sera conditionnée à l'application de principes de sécurité sanitaire accompagnée de gestes barrières (éloignement entre personnes ou postes de travail, masques, SHA, lavage des mains), et ce pour un long moment encore.

Depuis de nombreuses années, les lampes germicides utilisant l'émission de rayonnement ultraviolet sont utilisées pour la désinfection de l'air et des surfaces dans les hôpitaux, les maisons de soins, les laboratoires et de nombreux autres locaux où l'hygiène et la propreté sont de la plus haute importance.

Rien n'empêche l'utilisation de cette méthode de désinfection / stérilisation dans nos locaux.

Qu'est-ce que le rayonnement UV-C ?

C'est une technologie éprouvée pour détruire les bactéries, les virus et autres micro-organismes nuisibles qui présentent un risque pour la santé humaine. Le rayonnement UV-C tue ou inactive tous les micro-organismes, car en fait il tue ou altère tout ce qui vit, en cassant ou altérant les chaînes ADN ou (et) ARN des organismes vivants exposés. C'est pour cela

que l'exposition humaine aux UV (qu'ils soient UV-A, UV-B ou UV-C) présente des dangers notamment pour la peau, mais également pour les yeux.

Comment les utiliser ?

Dans le contexte de l'épidémie actuelle de coronavirus, les UV-C constituent une technologie disponible et facilement utilisable pour aider à réduire et contrôler la propagation. Beaucoup de tests et d'études ont été pratiqués : ils démontrent que ce type de stérilisation fonctionne parfaitement pour la désinfection des locaux dans ce cadre.

Les lampes UV-C se trouvent maintenant facilement, dans les grandes surfaces de bricolage et sur les sites de vente en ligne. Il faut adapter le choix de cet équipement au volume du local à traiter (lire les notices). Ces lampes existent sous forme de tubes (type format tube néon). Mais attention dans le cas de substitution d'un tube d'éclairage classique dans une rampe existante, il lui faudrait un circuit individualisé d'allumage. Il existe également des lampes germicides UV-C sous forme de colonne verticale, sur pied, facilement utilisables pour nos types de locaux, d'une puissance d'une quarantaine de watts. Elles sont munies d'une télécommande permettant de programmer le temps d'utilisation par rapport au volume du local.

Les précautions à prendre

L'utilisation des UV-C nécessite la mise en place d'une procédure et son respect rigoureux.

Une exposition prolongée aux rayons UV-C peut s'avérer nocive pour les yeux et la peau. Donc les personnes (adultes et enfants), les animaux et les plantes ne doivent pas être exposés durant l'utilisation de telles lampes. La désinfection / stérilisation doit donc se faire avant ou après toute fréquentation humaine ou animale...donc en heure creuse quand personne n'est présent dans le local en cours de traitement.

Après la stérilisation des locaux, il est recommandé de ventiler pendant 20 à 30 minutes, pour éliminer la quantité d'ozone produite par l'action des UV-C. ■

Jean-Paul Perret



La loi « drones » : On refait le match !

Titre surprenant faisant référence à l'émission d'Eugène Sacomano qui refaisait après coup les matchs de foot sur Europe 1 puis RTL ! On ne refait pas l'histoire mais on la commente à la fin du match... et plus pendant ! On connaît le déroulement, mais on connaît aussi la fin, le score ! Cela amène à une approche différente !



Et comme pour tous les matchs il y a beaucoup de commentateurs, de sélectionneurs, de critiques pendant mais un peu moins à la fin quand le score est connu, pour reconnaître la qualité de jeu de tel ou tel. Concernant notre match – à nous – les réseaux sociaux ont chauffé pendant ces cinq dernières années. Les détracteurs historiques de la FFAM ont pu s'en donner à cœur joie parce que la matière législative est tellement controversable, discutable, critiquable, que mêler les avis personnels que l'on est autorisé à avoir, avec des poncifs démagogiques, des propositions irréalistes, des analyses incomplètes est si facile ! Il est si facile de « causer » quand on n'est pas et que l'on ne veut pas être aux affaires !

Mais à la fin du match il faut que les supporters et les détracteurs s'apaisent et avancent ensemble afin que le sport perdure et se développe encore et toujours.



Il était donc une fois deux sénateurs qui, voyant que l'activité des drones multirotors était sur pente ascendante galopante, se sont saisis de la mission de proposer une loi qui encadrerait l'utilisation de telles machines... Et quelques jours avant que ce projet de loi soit présenté au Sénat, nous en apprenons l'existence... nous FFAM que personne n'avait pensé à prévenir puisque cela n'était pas censé nous concerner. Ce projet n'était pas voulu par la DGAC, pas plus que par nous aéromodélistes... ce projet de loi se voulait sécuritaire afin de ne pas permettre aux terroristes d'utiliser impunément des aéronefs télépilotés comme armes terroristes. Afin d'être « au parfum » je demandai alors à un assistant parlementaire de l'un des sénateurs quelle était la portée de ce projet. La réponse permettait d'ouvrir les yeux : « Un millier peut-être deux mille » me répondit-il.



Réponse immédiate : « Informez votre patron qu'il vient de trouver d'un seul coup 40 000 aéromodèles impactés par son texte ! » Les aéromodélistes avaient été simplement oubliés !



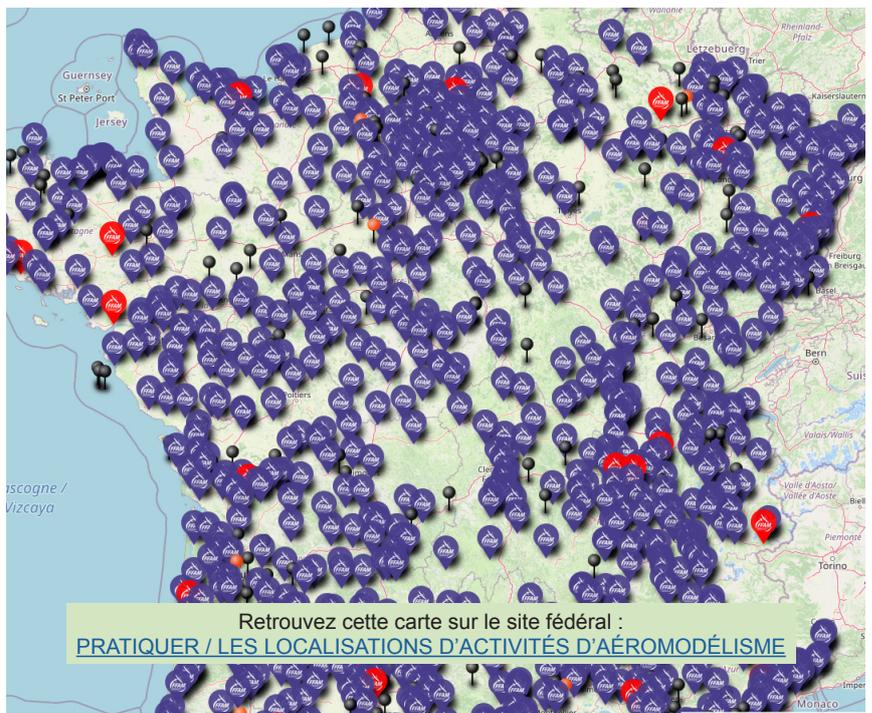
Le débat sur la différence entre aéromodèles utilisés par des modélistes pacifiques, et des multirotors potentiellement utilisables de façon belliqueuse, était légitime. Et pendant tout le temps nécessaire au projet de loi pour faire la navette entre le Sénat et l'Assemblée Nationale, avec ses auditions et commissions de travail, la FFAM s'est fait entendre, a été reçue et aujourd'hui on constate qu'elle a été entendue et écoutée. Elle a exposé cette différence à faire afin de ne pas pénaliser les aéromodélistes. En vain : les techniciens de l'État, et les juristes n'ont pu trouver la matière pour rédiger un texte préservant les acquis des aéromodélistes et les écartant des conséquences de cette loi. En matière sécuritaire un multirotor et un appareil « conventionnel ou traditionnel » sont des vecteurs pouvant être utilisés à des fins terroristes.



Il est bon à ce stade de rappeler dans quel contexte évoluait le législateur durant ces quelques années qui marquèrent la sortie de la loi, des décrets puis des arrêtés d'application de 2016 jusqu'à 2020 : les attentats de Charlie Hebdo et de l'Hyper Cacher, puis le Bataclan et les terrasses des restaurants avoisinants, le stade de France et enfin La Promenade des Anglais. Il faut aussi noter que les forces armées françaises s'étaient fait attaquer et avaient subi des pertes par des attaques d'aéronefs télépilotés tels que nous en utilisons régulièrement. Cela ne militait pas pour la différenciation entre multirotors et aéromodèles.

Cependant à force de réunions avec l'État, les députés, les sénateurs, plusieurs avancées notables ont été faites quant à la loi drones.

Au départ tout aéronef devait embarquer un dispositif de signalisation doublé d'un limiteur de performance. Les juristes du ministère des transports, ceux de la DGAC écoutant modestement nos propres réflexions de bon sens, trouvèrent la formulation dans la loi pour dire que ce limiteur pouvait ne pas être embarqué, mais que le pilotage à vue fixait en lui-même une limitation de performance... première victoire ! À cet instant les services de l'État ont, je le pense, reconnu que ce texte sécuritaire n'avait pas balayé l'intégralité des conséquences induites sur le public concerné. La FFAM a dès lors obtenu certaines exemptions qui se traduiront ensuite au cours des rédactions des décrets et surtout des arrêtés d'applications. La plus importante d'entre elles est l'exemption de balise de signalisation sur les terrains FFAM et UFOLEP, munis d'AIP.



Transgressons un peu et parlons de cette balise de signalisation :

Le slogan avancé dès 2016 était 10 grammes 10 €. Aujourd'hui, pour les terrains exemptés, les modélistes n'en ont pas besoin ! donc 0 €. Sur les terrains non exemptés les clubs ont été dotés d'autant de balises que de licenciés au club... donc gratuitement pour le licencié. Pour les clubs dont les AIP sont en cours, la FFAM va prêter des balises jusqu'au moment où l'AIP sera délivrée... restent les terrains de jeu non homologués, la balise est à l'achat auprès de notre fournisseur au prix de 40 € (avec certificat de conformité) et les modélistes étant d'une ingéniosité remarquable, les plans de balises conformes sont parus et elles peuvent être légalement construites par eux-mêmes pour une petite poignée d'euros de matériel (9 € d'après certains modélistes). Notons qu'un guide d'utilisation est disponible ! Le slogan de 2016 (qui n'était qu'un slogan et non une promesse comme nous pouvons le lire) était donc précurseur.

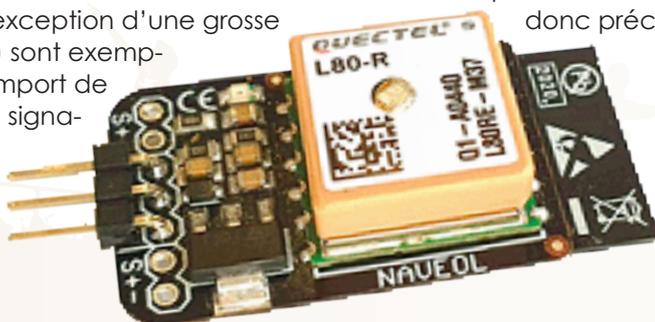
Alors, quelles sont les obligations qui demeurent de par les textes complémentaires à cette loi ?

Deux véritables contraintes, mais le sont-elles vraiment quand on voit le texte du projet et les véritables conséquences pour le monde aéromodéliste ?

Une formation obligatoire (qui peut être faite sur le portail DGAC mais également sur le portail FFAM avec notre propre questionnaire). Qui peut prétendre que se former au rudiment du droit aérien ne nous concerne pas et serait inutile ? Et l'enregistrement des aéromodèles qui a été simplifié tout au long des discussions et dont la gratuité est peut-être une exception française... cela prend quelques minutes... quelle contrainte ! Ensuite l'Europe est venue en mettre une couche, mais la loi drones était déjà sortie ! Donc il faut noter que la FFAM, dont l'ancien président assure la vice-présidence de la CIAM et de l'EMFU, a préservé l'essentiel des acquis obtenus durant la gestation de la loi drones. La grande menace était la hauteur de vol qui aurait été limitée partout à 120 mètres au lieu de 150 mètres... et qui sera maintenue à 150 mètres sur les terrains munis d'AIP... À noter que ceux qui ont des hauteurs de vol supérieures les conservent... Ensuite la vigilance et le suivi très



Ainsi, si la formation au droit aérien et l'enregistrement (gratuit !) des aéromodèles de plus de 800 g ont été maintenus, les terrains (à l'exception d'une grosse vingtaine) sont exemptés de l'emport de balises de signalisation.

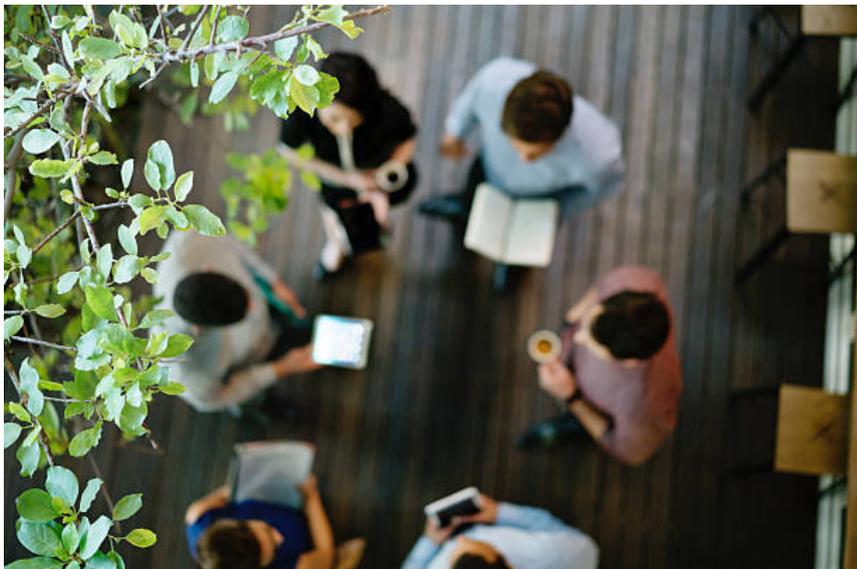


fin des textes encore à venir permettront que les aéromodélistes français affiliés puissent pour un temps certain bénéficier du travail accompli par la FFAM.

Mais alors, pourquoi ne pas avoir annoncé « urbi et orbi » les méthodes de négociation que la FFAM entreprenait pour arriver à édulcorer cette « loi sécuritaire » pour une pratique raisonnée de notre sport ?

Parce que, comme quand on joue à la belote, on ne montre pas son jeu à ses adversaires, mais également parce que, quoi que vous disiez, vos détracteurs sur les réseaux sociaux ne rendront jamais grâce à ce que vous faites et dès lors relancer les polémiques devient sans intérêt.

Quant à informer, nous l'avons fait... en vain ! Les gens ne lisent plus... hormis leurs posts ou leurs textos qu'ils oublient dans la masse d'autres messages lus ou non lus ! Mais, nombreux sont quand même les présidents de club et les responsables qui nous ont remonté le moral en affirmant, lors des diverses réunions auxquelles nous avons participé, que nous faisons du bon boulot et qu'ils avaient compris qu'une négociation comportait le respect de l'intangible de ses partenaires.



Mais le plus gratifiant fut certainement les demandes de certaines fédérations européennes qui nous ont sollicités pour savoir comment nous avons pu négocier avec l'État Français des conditions d'application meilleures que celles obtenues ou pas dans leur pays. Ces fédérations avaient été présentées comme à la pointe du combat et bien meilleures que nous ! La réponse est simple : 60 réunions, 5 ans

de travail, 4 négociateurs chacun spécialisé dans un aspect du problème...

Donc nous sommes quasiment arrivés au coup de sifflet final. Peut-être qu'une autre équipe dirigeante aurait fait mieux... mais personne ne s'est aventuré



dans cette voie de la prise de responsabilité... On ne change pas une équipe qui gagne ! ■

Jean-Paul Perret

La menace photovoltaïque !

Depuis plusieurs années les promoteurs immobiliers travaillant pour le compte des compagnies de production d'électricité solaire lorgnent avec avidité sur toutes les grandes surfaces facilement disponibles et bien orientées pour y implanter des champs de panneaux voltaïques. Les collectivités et les particuliers propriétaires de ces surfaces, ayant un intérêt financier à ce que ces opérations se réalisent, ne voient pas cela d'un mauvais œil. Quelquefois, reconnaissons-le, cet intérêt se double d'une réelle volonté écologique. Bien souvent nos terrains sont



proches ou font partie des surfaces convoitées, et là débutent les problèmes. Et c'est toujours le combat « du pot de terre contre

le pot de fer ». Généralement les clubs ne sont pas au courant très en amont de l'existence de ce projet, et le découvrent assez



tard... Et surtout ne savent pas – hormis s'insurger contre le projet – ce qu'il convient de faire.

Quand on dit très en amont, cela veut dire qu'il faut être à l'écoute des projets présentés en conseil municipal, voire en conseil communautaire, en ce qui concerne les projets intercommunaux. Car chaque commune ou communauté s'est dotée d'un document d'urbanisme, light ou complexe, puisque pouvant aller de la simple carte communale, aux documents d'urbanisme complexes tels que PLU (Plan local d'urbanisme, voire Plan local d'urbanisme Intercommunal), ou le Schéma Directeur (SCOT)... Être à l'écoute, c'est aussi lire la presse locale, car les journalistes locaux sont à l'affût de tels débats... Les compte-rendus des collectivités locales sont généralement publiés sur le site de la collectivité.

La première action de la collectivité est de modifier ce plan d'urbanisme pour que le règlement de la zone considérée soit compatible avec l'installation d'une activité photovoltaïque. C'est à ce moment qu'il convient d'alerter la FFAM, qui étudiera les meilleurs moyens de conseiller et de soutenir le club dans une éventuelle action (amiable ou judiciaire) pour préserver ses intérêts. Ensuite, tout au long de la procédure administrative d'autorisation du projet, des fenêtres d'intervention s'ouvriront. Il faudra être vigilant, réactif et informer la FFAM de l'évolution administrative de ce projet. Il est possible d'intervenir lors de la demande de modification du PLU, lors de l'instruction du permis de construire... afin de pouvoir re-

lever toute erreur procédurale que pourrait commettre le promoteur ou la collectivité... à tout moment.

Ensuite, si un terrain est menacé, il faut s'enquérir de la volonté de proposer au club des mesures compensatoires. Et cela passe

par le dialogue avec les autorités politiques locales. C'est une voie à privilégier a priori... Cela se termine généralement par une relocalisation du terrain d'aéromodélisme, voire accompagnée par une indemnité ou des subventions permettant cette relocalisation...

Plusieurs points à connaître :

- Une association **propriétaire de son terrain** d'évolution sera un interlocuteur **incontournable** dans les négociations. Elle saura donc très en amont l'existence d'un avant-projet.
- Un locataire le saura également **mais un peu plus tard**, puisqu'il est probable que le propriétaire oubliera de l'avertir au début de ses négociations avec le promoteur.
- Un occupant à titre précaire et révocable d'un terrain public **sera tout à fait désarmé** face à une décision de la collectivité, et il faudra qu'il se montre persuasif ou qu'il obtienne une décision de justice en sa faveur pour ne pas voir cette occupation précaire lui être retirée.

Mais c'est mieux que rien pour amorcer une défense...

- Quant au club « **occupant sans droit un terrain** » il est **extrêmement faible** face à de tels projets puisqu'il n'a le droit de l'occuper que par un accord tacite qui ne lie aucunement le club et le propriétaire.

Donc je répète le même leitmotiv depuis 20 ans... Il faut que les clubs verrouillent leurs droits du sol, afin de faciliter leur défense en cas de menace sur leurs terrains.

- Terrains et AIP – Il ne faut pas confondre droit aérien et droit du sol. Schématiquement l'AIP gère le droit d'utilisation de l'espace aérien, mais aucunement le droit au sol et notamment d'occupation du sol. S'imaginer que parce qu'un terrain est doté d'un AIP, il est protégé des menaces d'expropriation ou d'éviction par le propriétaire, est un leurre.

Il faut verrouiller le droit d'utilisation de l'espace aérien par un AIP et l'utilisation du sol par un acte d'occupation (acte de propriété, bail de location, convention d'occupation). Et quand votre club aura les deux documents dans sa besace, son président pourra dormir sur ses deux oreilles. Cela n'empêchera pas pour des raisons d'utilité publique que son terrain devienne la convoitise d'un promoteur, mais dans ce cas le club aura toutes les billes nécessaires pour sa défense. ■

Jean-Paul Perret





Analyse des accidents et sinistres 2020

L'année 2020 restera sans doute dans la mémoire de nombre d'entre nous. Concernant l'aéromodélisme cela s'est traduit par une pratique en dents de scie, au rythme des confinements et des déconfinements.

25 sinistres pour l'année 2020

Avant le 16 mars (date du confinement) trois sinistres ont été déclarés :

- **2 sinistres corporels** : blessure à la main par l'hélice du moteur

lors du réglage de pointe (cas classique) et blessure à une cheville lors de l'élagage des arbres sur le terrain.

- **1 sinistre matériel** : lors de l'installation d'une clôture sur le terrain, perforation de la canalisation d'eau du propriétaire voisin.

Pendant la période de confinement, qui a été sans doute propice pour certains d'entre vous au travail en atelier afin de construire de nouveaux modèles ou pour en effectuer l'entretien, un seul sinistre a été déclaré : un incendie dans le garage d'un licencié provoqué par un court-circuit lors de la recharge des batteries.

Ce type de sinistre arrive au moins une fois par an : nous avons déjà

évoqué le sujet lors de précédentes analyses. Nous pouvons uniquement vous rappeler de ne pas vous absenter de chez vous lorsque vous rechargez les batteries, car l'incendie pourrait se propager à l'ensemble de l'habitation. Ce conseil est valable également si vous rechargez les batteries dans le local du club, ou ailleurs.

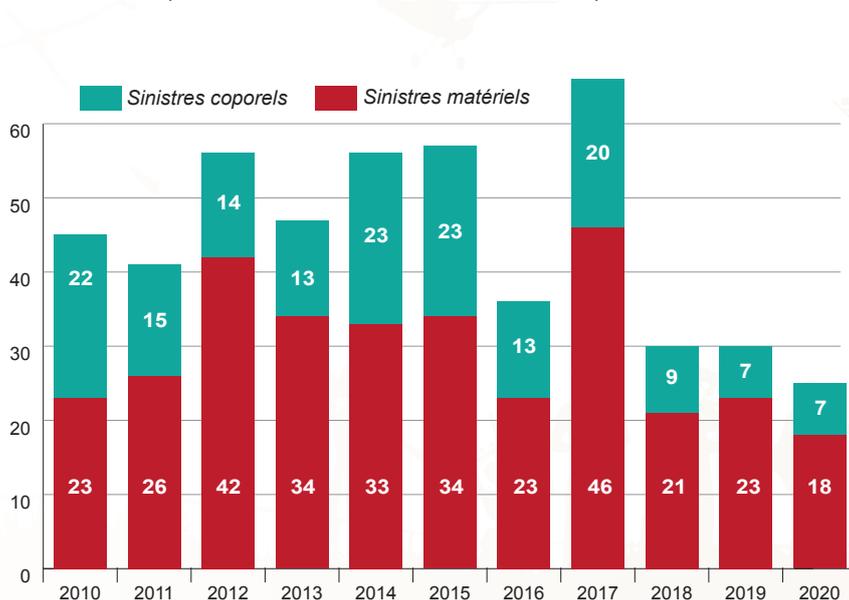
Le 11 mai 2020, date de début du déconfinement, vous avez pu reprendre progressivement le chemin des terrains pour faire voler les aéromodèles que vous avez révisés ou construits durant cette longue pause.

Pendant cette période estivale, nous avons reçu 21 déclarations d'accident :

- 16 déclarations pour des dégâts matériels
- 5 déclarations pour des dégâts corporels.

Au niveau des dégâts matériels, nous pouvons retenir qu'il s'agit pour 10 déclarations sur 16 de chutes d'aéromodèles sur des véhicules en stationnement près du terrain, et pour deux autres sinistres cela concerne des chutes d'aéromodèles sur des toitures de hangars, en général provoquées par une perte de contrôle du modèle par le télépilote.

Les dégâts corporels concernent tous des coupures plus ou moins importantes selon les cas, situées au niveau des doigts et des avant-bras, souvent en raison

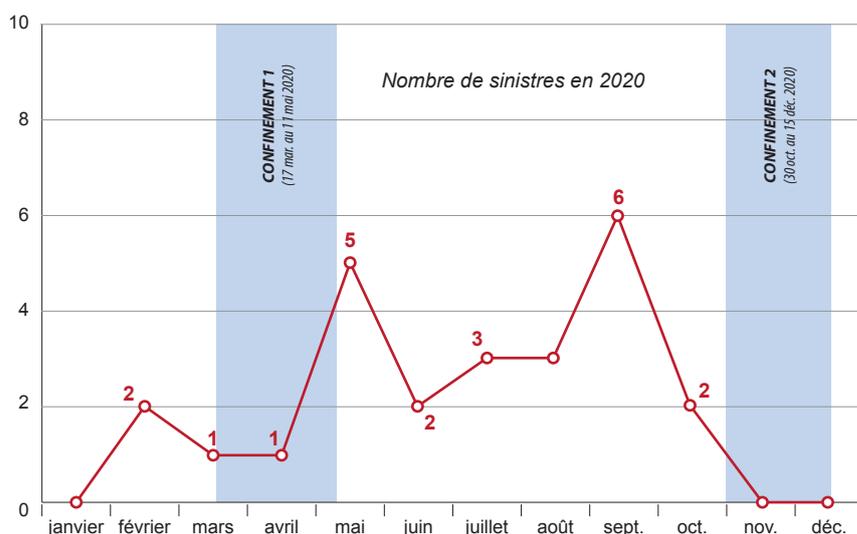


d'un mauvais positionnement du télépilote par rapport à l'aéromodèle dont le moteur et l'hélice sont en fonctionnement.

À noter qu'un seul accident a engendré 4 déclarations de sinistre : suite à un éblouissement par le soleil, le télépilote a perdu le contrôle de son aéromodèle lors de la phase d'atterrissage ; ce dernier est venu le percuter en le blessant à l'avant-bras et a terminé sa course dans la zone de parking, percutant trois véhicules en stationnement.

Les lunettes de soleil sont un accessoire indispensable à notre pratique, complété par une casquette ou un chapeau, et l'accident aurait peut-être pu être évité.

Le deuxième confinement mis en place par le gouvernement fin octobre a marqué la fin de la



saison et des déclarations de sinistre : aucun accident n'a été enregistré sur les deux derniers mois de l'année.

Restez vigilants lors de l'entretien de vos aéromodèles, adoptez les

bons gestes et les bonnes pratiques.

Bons vols à tous en toute sécurité. ■

Sophie Dellac

Critères de sélection aux championnats de France 2021

Le comité directeur du 7 février, dans un souci de relancer l'activité dans cette situation sanitaire difficile, a décidé de **permettre d'organiser les championnats de France 2021 « Open »**.

OPEN

Nous comprenons qu'il y ait moins de concours fédéraux organisés et que pour certaines catégories, il est difficile de remplir les conditions des critères de sélection habituels.

Toutefois, pour les catégories concernées qui auraient un trop grand nombre d'inscriptions pour des raisons de taille de terrains,

de logistique, d'organisation générale, ou autre, il restera des règles à respecter.

« Pas de premier arrivé, premier servi. »

Les concurrents qui auront rempli les critères de sélection fédéraux, soit trois concours depuis le CDF dernier, seront prioritaires, ensuite deux puis un concours réalisé.

Il reviendra à chaque groupe de travail catégoriel de fixer le nombre maximal d'inscriptions si cela s'avère nécessaire.

En souhaitant que malgré cette pandémie nous puissions nous retrouver souvent sur un terrain cette année, merci aux présidents de clubs et aux compétiteurs de prendre bonne note de cette information. ■

**Jean-Paul Perret,
Annie Besnard
et Michel Ocieпка**





Formation

**Construction ?
Réglages ? Réparation ?
Préparation ?
Vols... Organisation ?
Compétition ?**

Tout est dit dans ce titre ! Le grand défi qui se présente à la prochaine équipe fédérale sera de restructurer la formation aéromodéliste. Mais derrière ce mot se cachent de nombreuses facettes qu'il est bien difficile de développer au niveau de chaque club et qu'il est encore plus difficile de connaître et d'appréhender au niveau fédéral.

Notre formation a été formatée il y a plus de trente ans, avec de temps en temps une petite amélioration à la marge. Or depuis trente ans la vie a changé, nos habitudes sont devenues celles de consommateurs plutôt que d'acteurs. L'arrivée sur le marché de matériel prêt à voler, celui du commerce en ligne, le manque de temps à consacrer à ses hobbies, la multiplication des loisirs plus facilement accessibles, ont modifié la manière d'accéder à notre sport d'y persévérer. Le zapping est notre ennemi ! « Tout et tout de suite » est l'antithèse de notre hobby !

Aujourd'hui il faut se mettre à jour, remettre tout à plat, sans pour autant jeter à la poubelle ce qui a été fait auparavant, mais à la fois en s'appuyant sur ce qui marche,

et en modifiant ce qui est inopérant en ce début de 21^e siècle. Il faut aussi respecter nos clubs et nos bénévoles qui s'investissent dans cette formation.

Mais pour cela il faut connaître ce qui se fait, le plus finement possible, afin de comprendre et d'évaluer son efficacité sur le court ou le moyen terme, voire le long terme, et faire connaître les réussites locales afin que de telles expériences se multiplient sur le territoire français.



Pour que la formation à l'aéromodélisme soit reconnue, il nous faut être beaucoup plus clairs et rigoureux dans notre politique et être beaucoup plus simples. Aujourd'hui le temps et l'empilage des modifications ont tout embrouillé. Mais simplifier est toujours une chose très compliquée... Cependant il faut s'atteler à cette tâche, car cela ouvrira des portes notamment celles d'éventuels sponsors, d'éventuels financeurs.



La reconnaissance de notre activité et surtout de ses volets éducatifs et sportifs passe par là ! Élaborer une politique de formation acceptée et efficace n'est possible qu'en connaissant ce qui se passe sur le terrain.

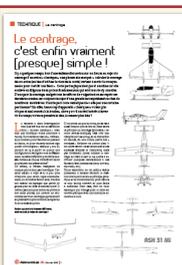
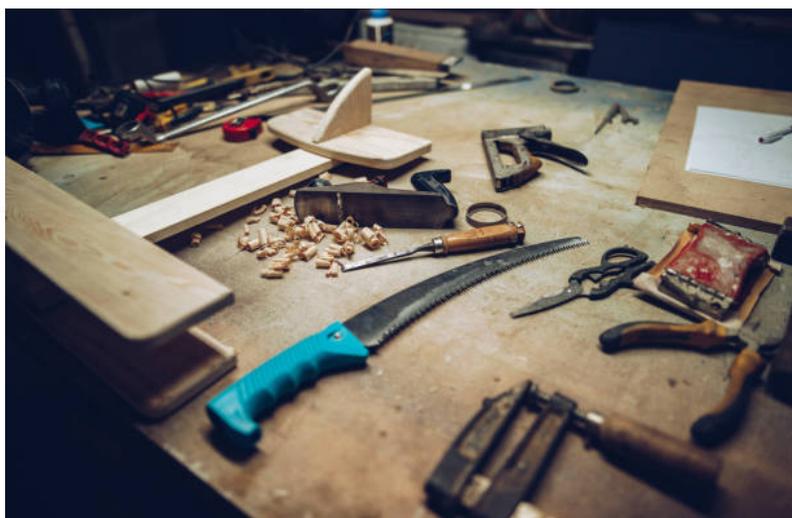
J'invite donc les responsables de nos clubs à nous expliquer en quelques lignes ou en plusieurs pages, à leur convenance, comment ils pratiquent cette formation, quelle qu'elle soit.

Il ne faut plus plaquer sur les clubs un schéma de formation préétabli mais se nourrir de ce qui se fait de bien sur le terrain.

À vos plumes ou à vos claviers, pour amorcer ce défi qui s'ouvre à la nouvelle mandature.

Et à tous je vous souhaite beaucoup de réussite ! ■

Jean-Paul Perret



Rédaction e-Aéromodèles : appel à contribution

Aéromodèles n'existe plus, mais nous continuerons à publier, sur le site fédéral, les articles que vous nous enverrez.

Merci d'envoyer vos contributions à l'adresse : f.memet@ffam.asso.fr

Retrouvez les articles e-Aéromodèles :

<https://www.ffam.asso.fr/fr/e-aeromodeles.html>

VIE DES CLUBS

REPORTAGES

TECHNIQUE

CATÉGORIES